

QU'EST-CE QUE  
LE HANDICAP ?



Illustration Pierre Uong

## Qu'est-ce que le handicap ?

Chacun d'entre nous a ses propres représentations du handicap. Elles relèvent parfois du cliché : quand on pense « handicap », inévitablement on a en tête l'image d'une personne en fauteuil ou avec une canne blanche à la main, ce qui est loin de refléter la réalité et la diversité des situations...

En France, la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a posé une définition du handicap. Au sens de l'article 2, constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. » La dimension sociale et environnementale du handicap est ainsi reconnue. Ce qui crée la situation de handicap, c'est bien l'environnement inadapté et non la déficience elle-même. Et c'est pourquoi il convient de parler de « personne en situation de handicap ».

L'objectif porté par la loi est également de garantir aux personnes en situation de handicap le libre choix de leur projet de vie - et donc de leur projet d'étude - grâce à la compensation des conséquences de leur handicap.

## Qu'est-ce que le SHSE\* ?

Dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances et parce que tous les étudiants ont leur place à l'université, l'UPMC accompagne depuis plus de 20 ans les étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. L'UPMC a ainsi créé et développé le SHSE, pour les accueillir et les accompagner tout au long de leur cursus universitaire jusqu'à leur insertion professionnelle, en favorisant leur inclusion dans les dispositifs de droit commun de l'université. Nous vous proposons, à travers cet ensemble de fiches, d'apporter un éclairage sur différents types de handicap et les mesures de compensation que nous mettons en œuvre pour rétablir l'égalité des chances, tout en favorisant l'autonomie des étudiants.

\* Service handicap santé étudiant

## LE SAVIEZ-VOUS ?

> le mot « handicap » vient du terme anglais « *hand in cap* » (la main dans le chapeau), en référence à un jeu pratiqué en Grande-Bretagne qui consistait à échanger des biens à l'aveugle dont la valeur était contrôlée par un arbitre qui assurait l'égalité des chances entre les joueurs.

> 80 % des handicaps sont non visibles !

> selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), chaque personne passera 11,5 % de sa vie ou 8 ans (pour un pays où l'âge de vie dépasse 70 ans) à vivre avec un handicap.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

le SHSE propose l'UE Handicitoyen. Cette UE est destinée à sensibiliser la communauté étudiante aux situations de handicap et ainsi renforcer la solidarité entre étudiants.

[www.upmc.fr/vie-des-campus/handicap](http://www.upmc.fr/vie-des-campus/handicap)

# Le handicap auditif, c'est quoi ?



Illustration Laurence Jacquenod

# Le handicap auditif, c'est quoi ?

Qu'il soit de naissance ou apparaissant au cours de la vie, le handicap auditif n'est pas toujours visible. Celui-ci se traduit par une diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception. La perte auditive se mesure en décibels par une moyenne sur les deux oreilles :

On distingue les personnes :

- **malentendantes :**

perte auditive allant de 20 à 70 décibels

- **sourdes :**

perte auditive > à 70 décibels.

La surdité est dite sévère de -70 à -90 décibels.

Elle est dite profonde à -90 décibels et au-delà.

Le handicap auditif recouvre une réalité différente pour chaque personne, et ses conséquences varient en fonction du degré de surdité, de l'âge auquel celle-ci apparaît, des possibilités d'appareillage, du mode de communication privilégié.

La surdité entraîne notamment des difficultés dans la communication et peut générer une grande fatigue du fait d'un besoin de concentration et de vigilance accrues.

## SELON LES PERSONNES, CES DIFFICULTÉS PEUVENT ÊTRE COMPENSÉES PAR :

- des supports écrits/visuels
- la lecture labiale : perception de l'association des mouvements des lèvres aux phonèmes correspondants.
- la LSF (Langue des Signes Française) : c'est une langue gestuelle et visuelle possédant comme toute langue un système syntaxique et lexical propre. Elle n'est pas universelle, chaque pays possédant sa propre langue des signes.
- la Langue française Parlée Complétée (LPC). Elle repose sur un code manuel visuel. Son but est de favoriser la compréhension de la parole, en associant à celle-ci des mouvements de mains.
- le port de prothèses (contours d'oreilles ou implants cochléaires) qui peut, dans certaines situations, améliorer la perception du son mais ne peut en aucun cas restituer une audition normale.

# Le handicap cognitif, c'est quoi ?

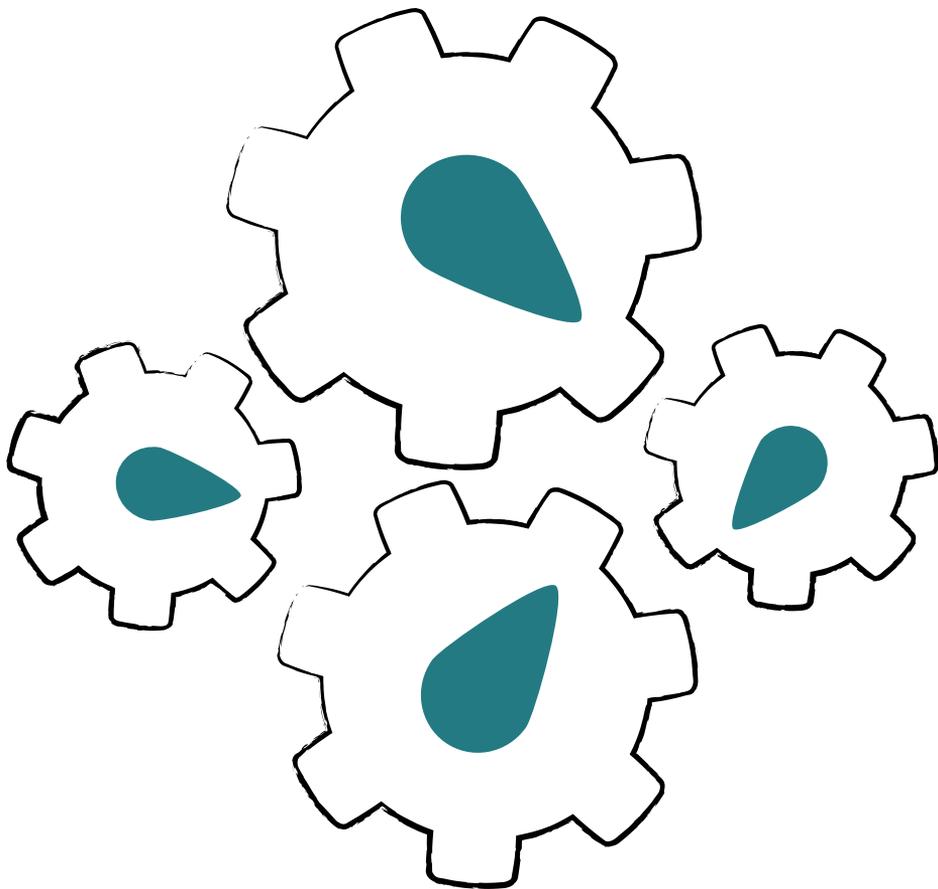


Illustration Laurence Jacquenod

# Le handicap cognitif, c'est quoi ?

Qu'ils soient innés ou apparaissant au cours de la vie (après un traumatisme crânien, par exemple), les troubles cognitifs sont un vrai handicap au quotidien ; affectant la mémoire, le langage ou encore le geste, ils peuvent être un frein au bon déroulement des études malgré des capacités intellectuelles tout à fait normales ! Ces difficultés découlent d'une ou plusieurs composante-s cognitive-s défaillante-s, elles sont multiples et peuvent se manifester de façon très différentes selon les individus.

→ Une des particularités du handicap cognitif est son impact important sur les apprentissages, et cela dès l'enfance, quand on doit apprendre à lire, écrire, compter ou faire ses lacets...  
Le plus souvent, le diagnostic est posé par un médecin et un orthophoniste, suite à un bilan. On ne guérit pas d'un trouble cognitif, mais de nombreuses solutions existent pour diminuer les manifestations de ce handicap et compenser ses difficultés au quotidien (suivi orthophonique, par exemple).

## Le handicap cognitif, ce sont les « dys » :

Quand il est difficile de reconnaître des mots, de focaliser son attention sur la fin d'une phrase ou d'un mot, ou encore de confondre des lettres proches graphiquement comme « d » et « b »... On parle de dyslexie et de dysorthographe, des troubles du langage écrit.

Quand parler devient compliqué, que les mots ne viennent pas ou que les phrases s'emmêlent, on parle de dysphasie, un trouble du langage oral.

Quand s'orienter dans un espace, écrire de façon régulière ou effectuer des tâches basiques (s'habiller, prendre des notes etc.) sont des épreuves au quotidien, on parle de dyspraxie, un trouble du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales.

Quand lire les nombres, compter ou encore évaluer une quantité deviennent des activités complexes, on parle de dyscalculie, un trouble lié aux apprentissages numériques.

Bien que les « dys » soient les troubles les plus connus, le handicap cognitif c'est aussi : les troubles d'attention avec ou sans hyperactivité : la personne aura des difficultés à se concentrer, à être attentif et mener des tâches à terme, à rester en place, à attendre son tour...

Ces différentes pathologies peuvent se retrouver chez la même personne : ainsi, on peut être dyslexique ET dyspraxique ! Ou avoir un trouble de l'attention ET une dysorthographe.

# Les maladies invalidantes, c'est quoi ?

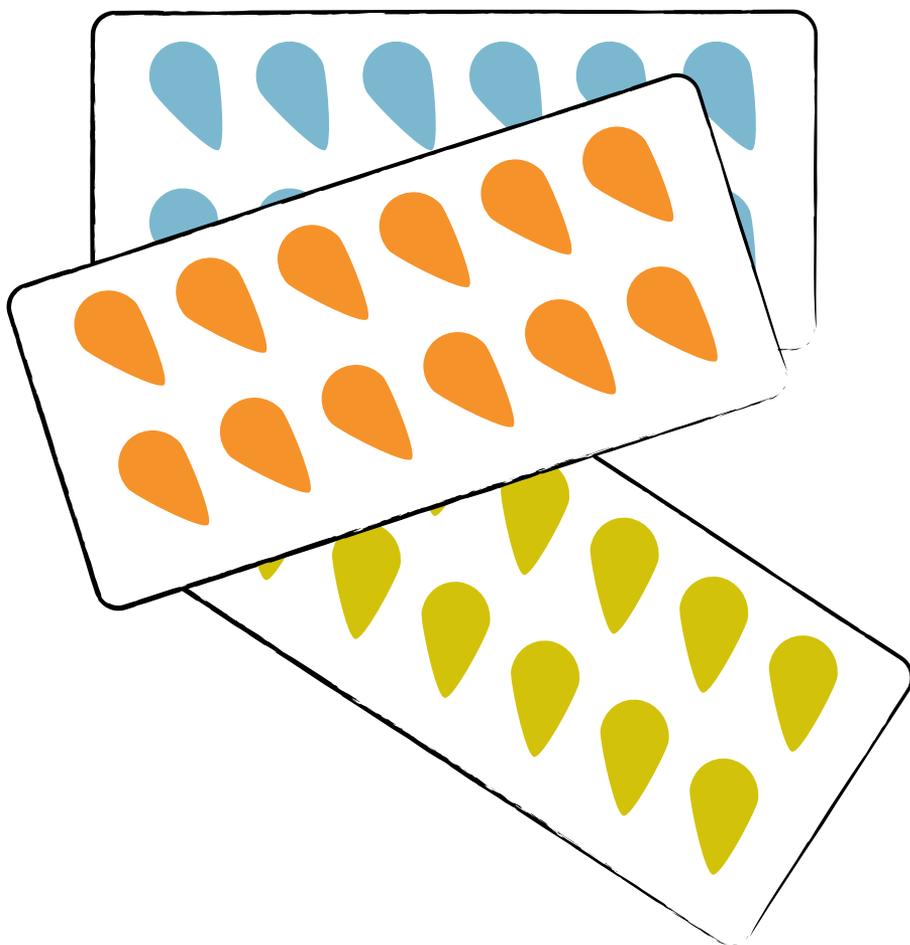


Illustration Laurence Jacquenod

## Les maladies invalidantes, c'est quoi ?

Une maladie invalidante peut atteindre toutes les fonctions vitales : cœur, reins, poumons... et tous les systèmes du corps humain : respiratoire, sanguin, lymphatique, nerveux, immunitaire...

Au-delà des maladies connues telles que la mucoviscidose, la sclérose en plaque, le diabète, la polyarthrite rhumatoïde, le sida, les cancers... il y en a beaucoup d'autres, plus méconnues, comme par exemple l'endométriose, la maladie de Berger, la fibromyalgie...

Ces maladies peuvent nécessiter des traitements longs et fatiguants. Elles entraînent bien souvent des douleurs, une fatigue accrue, mais peuvent également engendrer du stress, des troubles de la mémoire, altérer la capacité de concentration... et générer des absences en formation...

→ Une maladie invalidante peut survenir à tout moment de la vie. Elle peut être momentanée, permanente et/ou évolutive.

# Le handicap moteur, c'est quoi ?

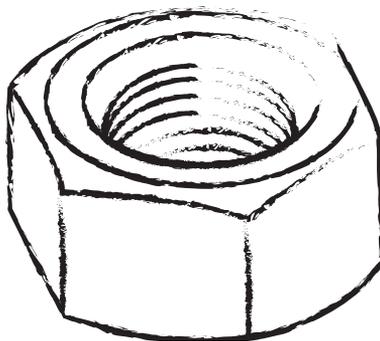
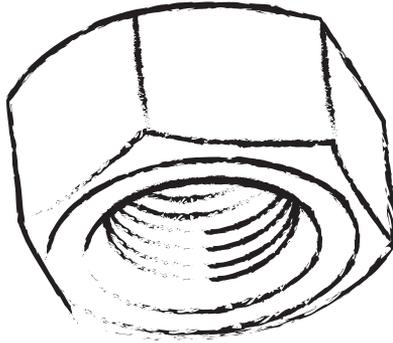


Illustration Laurence Jacquenod

## Le handicap moteur, c'est quoi ?

Le handicap moteur peut nécessiter l'utilisation d'un fauteuil roulant pour se déplacer, mais pas seulement ! Il se caractérise également par une aptitude limitée à mouvoir certaines parties du corps et à exécuter des tâches manuelles. Il peut être dû à une malformation ou à l'absence d'un membre, à des lésions cérébrales, à un traumatisme, à une maladie de la moelle épinière ou encore à une maladie génétique.

Lorsque l'on a par exemple un membre cassé suite à un accident, on est également en situation de handicap moteur, mais temporaire.

→ Chaque handicap moteur entraîne différents niveaux de difficultés qui varient d'une personne à l'autre et qui peuvent engendrer une grande fatigue. Les conséquences sont diverses : un accès limité aux salles de cours, à la prise de note...

# Le handicap psychique, c'est quoi ?

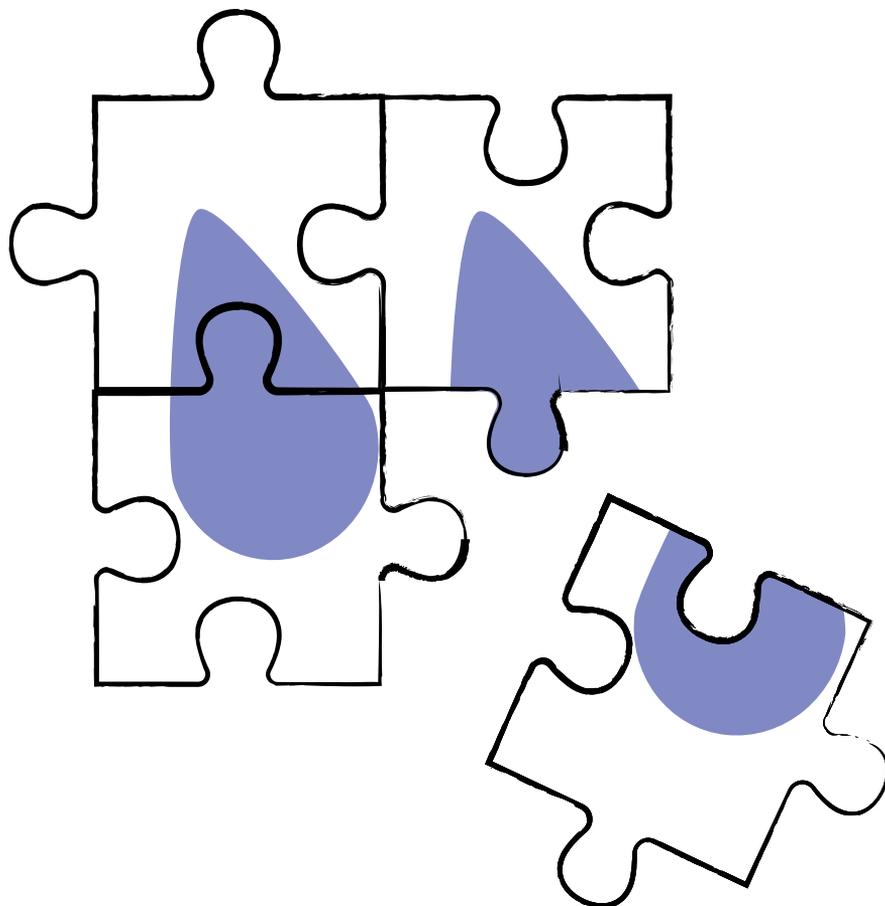


Illustration Laurence Jacquenod

# Le handicap psychique, c'est quoi ?

Le handicap psychique, le plus souvent non visible, est la conséquence de diverses maladies qui peuvent toucher toutes les populations, sans distinction de sexe ou d'âge et être temporaires ou permanentes, comme par exemple :

- les psychoses, et en particulier la schizophrénie
- le trouble bipolaire
- les troubles de la personnalité
- certains troubles névrotiques comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs) ou la dépression
- parfois aussi des pathologies comme les traumatismes crâniens, les pathologies vasculaires cérébrales et les maladies neurodégénératives.

Certaines de ces maladies surviennent notamment lors de périodes charnières de la vie, telles que le passage à l'âge adulte ou l'entrée dans la vie professionnelle.

Le handicap psychique est caractérisé le plus souvent par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande fatigabilité et une variabilité des troubles et de leur intensité dans le temps.

Il peut affecter l'individu dans les domaines suivants : la volonté, la pensée, la perception, la communication et le langage, le comportement, l'humeur, la conscience et la vigilance intellectuelle, la vie émotionnelle et affective.

## ATTENTION



Il faut distinguer le handicap psychique du handicap mental.

Le handicap mental résulte d'une déficience intellectuelle, dont l'état est stable et non médicalisé.

Le handicap psychique, lui, est toujours associé à des pathologies psychiatriques, qui entraînent une grande variabilité et nécessitent le plus généralement une médicalisation.

# Le handicap visuel, c'est quoi ?

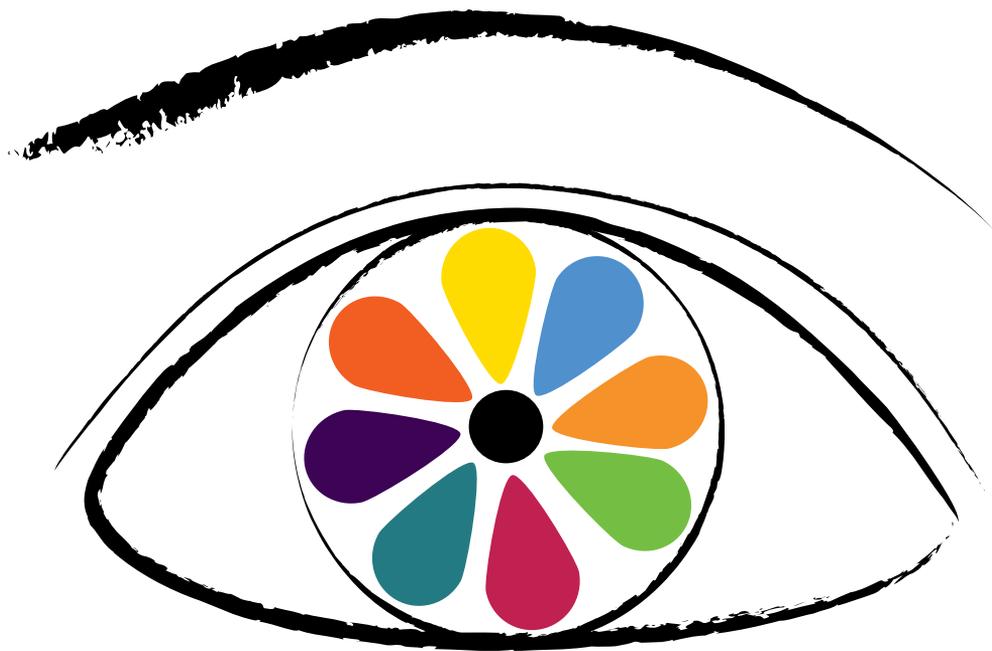


Illustration Laurence Jacquenod

# Le handicap visuel, c'est quoi ?

Qu'ils soient de naissance ou apparaissant au cours de la vie, les troubles visuels sont divers et ne se résument pas à la cécité (absence totale de perception visuelle). En effet, il peut s'agir également de malvoyance. La malvoyance se caractérise par une altération de l'acuité visuelle\* et/ou du champ visuel\* entraînant, selon le degré d'atteinte, des difficultés pour :

- la lecture et l'écriture
- le déplacement
- la vision de loin, des couleurs et des contrastes
- la perception des reliefs

\* acuité visuelle : aptitude de l'œil à apprécier les détails

\* champ visuel : espace qu'un œil immobile peut saisir

## ATTENTION

→ Il ne faut pas confondre le handicap visuel avec les vices de réfraction tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie..., qui eux, sont corrigés par le port de lunettes.



Illustration Pierre Uong

**SHSE**

4 place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05  
Patio 22/33 - Niveau Jussieu  
shse@upmc.fr - Tél. 01 44 27 75 15 / 46 31  
Ouvert du mardi au vendredi, de 9 h à 17 h

**shse** ■  
service handicap santé étudiant

**UPMC**  
SORBONNE UNIVERSITÉS

# Que propose le SHSE si je suis dans l'une de ces situations ?

Quelle que soit votre difficulté de santé (handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif, maladie invalidante...) impactant le bon déroulement de vos études et quelle qu'en soit la durée, vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier de l'accompagnement du Service handicap santé étudiant (SHSE) :

**d'un accueil personnalisé** pour obtenir des informations afin de suivre votre parcours dans les meilleures conditions.

**d'un accompagnement individuel** pour l'analyse de vos besoins et la définition de votre plan d'accompagnement. En effet, chaque situation est unique, chaque accompagnement l'est donc également. Pour vous aider à compenser les difficultés liées à votre handicap, le SHSE peut, selon votre situation, mettre en place, par exemple :

## **des aménagements du cursus**

- un « étalement » des études,
- des supports de cours remis à l'avance,
- des adaptations de supports de cours,
- de la prise de note,
- un accompagnement méthodologique,
- du tutorat,
- un interprète LSF ou codeur LPC,
- la possibilité de faire des photocopies,
- du prêt de matériel spécifique : dictaphone, micro HF, loupe, tablette, plage braille, synthèse vocale, lecteur d'écran, logiciels spécifiques...
- une aide à la manipulation

## **des aménagements d'examens**

- des adaptations de sujets d'examen,
- du temps supplémentaire pour composer,
- un secrétariat d'examen et/ou une aide à la manipulation en TP
- une salle isolée,

## **des aménagements pour l'accessibilité des locaux**

- une visite du campus pour un repérage des différents lieux de cours,
- un badge d'accès aux ascenseurs,
- des installations accessibles (tables réglables...)

## **d'un accompagnement vers l'insertion professionnelle** avec :

- la mise en place d'aménagements de stage,
- un suivi des candidatures
- une mise en relation avec les acteurs du monde économique, partenaires du SHSE

**Dans tous les cas, un rendez-vous avec un chargé de suivi et d'accompagnement est indispensable pour évaluer au mieux vos besoins.**



Illustration Pierre Uong

## SHSE

4 place Jussieu – 75252 Paris Cedex 05  
Patio 22/33 – Niveau Jussieu  
shse@upmc.fr – Tél. 01 44 27 75 15 / 46 31  
Ouvert du mardi au vendredi, de 9 h à 17 h

shse   
service handicap santé étudiant

UPMC  
 SORBONNE UNIVERSITÉS

# Mes démarches si j'ai besoin du SHSE

## J'ai un problème de santé impactant mes études

→ Je m'inscris au SHSE

- 1 Le SHSE analyse mes besoins au cours d'un entretien et définit mon plan d'accompagnement avec l'équipe plurielle\* : département de formation, SIUMPPS (Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) et d'autres acteurs concernés en fonction de ma situation.
- 2 Le SHSE m'informe des aménagements composant mon accompagnement.

→ Je fournis les éléments demandés par le SHSE pour la mise en place des aménagements

→ Je tiens le SHSE informé de toute évolution de ma situation

**Dans tous les cas, un rendez-vous avec un chargé de suivi et d'accompagnement est indispensable pour évaluer au mieux vos besoins, suivi d'un RDV avec un médecin du SIUMPPS.**

**\*L'équipe plurielle permet l'établissement du plan d'accompagnement de l'étudiant. Elle réunit les professionnels de l'université nécessaires à la définition de ce plan : le SIUMPPS, les départements de formation et leurs équipes enseignantes, le service études et suivi de l'étudiant... et peut solliciter tout partenaire extérieur jugé nécessaire.**

### SHSE

4 place Jussieu  
75252 Paris Cedex 05  
Patio 22/33  
Niveau Jussieu

shse@upmc.fr  
Tél. 01 44 27 75 15 / 46 31

Ouvert du mardi au vendredi  
de 9 h à 17 h